

Nouvelles technologies : l'Europe se mobilise

S'il est un défi pour l'Europe, c'est bien celui des nouvelles technologies. L'avenir de notre économie, de notre société en dépend. Aujourd'hui, neuf magnétoscopes et huit ordinateurs personnels sur dix vendus en Europe sont fabriqués en Asie du Sud-Est et aux USA. Pour rattraper son retard, la CE commence enfin à se mobiliser. Grâce aux program-

mes de recherche communautaires, les industriels apprennent à se connaître, à travailler ensemble par dessus les frontières, à collaborer avec les universités. Un élan nouveau qui devrait amener le vieux continent à resserrer ses rangs pour affronter ensemble ce pari de l'an 2000.



Dans ce numéro

Nouvelles technologies :

2 L'Europe resserre ses rangs
L'ABC des programmes de la CE

5 La CE prospecte son avenir
7 Interviews :
- Prof. de Man

8 - D. Hardy
9 Présidence belge
10 USA-CE
11 Grand Marché

12 Culture - Erasmus
13 Fonds régional - Agriculture
15 Simonet - Cancer

Nouvelles technologies : L'Europe resserre ses rangs

L'année 1986 s'est terminée sur une note bien sombre pour l'Europe des nouvelles technologies. Les Douze ne sont en effet pas parvenus à se mettre d'accord sur l'enveloppe financière consacrée aux programmes de recherche de la CE pour les cinq prochaines années. Querelle de sous ? Pas seulement : les grands Etats membres, à savoir la France, la Grande-Bretagne et la RFA, attachent moins d'importance que les autres à une action communautaire pour rattraper le retard de l'Europe dans le domaine des nouvelles technologies. Et pourtant, personne ne conteste les bons résultats des efforts entrepris par la Commission européenne, depuis le lancement d'Esprit en 1982.

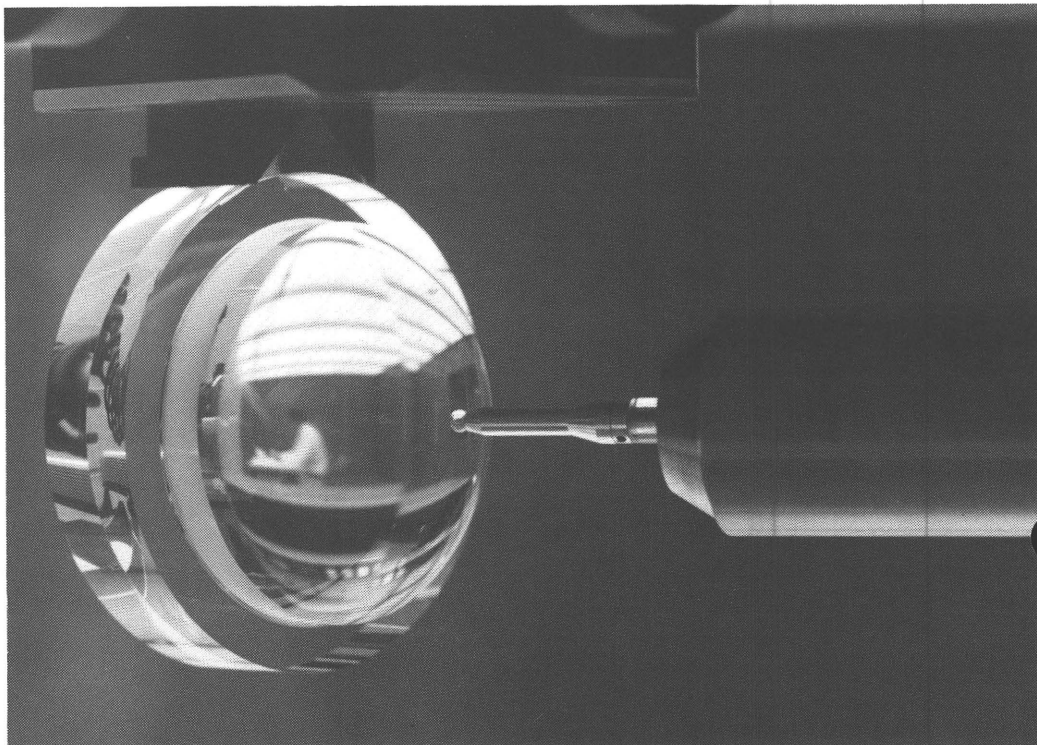
Les déboires du programme-cadre

Les ministres de la Recherche se retrouveront probablement à la fin février, sous la présidence de Guy Verhofstadt, pour tenter de trouver un accord sur le financement du second „programme-cadre de recherche et de développement technologique” (1987-91) qui aurait du être normalement approuvé en décembre dernier. Un caudeau empoisonné pour la

présidence belge tant les positions des Etats membres divergent. En fait, neuf d'entre eux soutiennent la Commission qui demande une enveloppe globale de 7,7 milliards d'Ecus, soit près de 360 milliards de FB, au lieu des 3,5 milliards d'Ecus inscrits dans le programme précédent (1982-86). Si cette somme peut paraître importante, elle ne

représente qu'un trimestre de dépenses agricoles du budget européen et à peine 2 % de ce qu'affectent les Douze à la recherche. Pour Paris, Londres et Bonn, c'est néanmoins trop : ils ne veulent pas aller au-delà de 5 milliards d'Ecus. Les trois capitales, qui sont les seules à contribuer plus au budget communautaire qu'elles n'en perçoivent, at-

tachent aussi moins de prix aux programmes de recherche de la CE que ne le font les petits pays comme la Belgique, dont les possibilités en matière d'aide nationale à la recherche sont beaucoup plus limitées. La France semble également vouloir donner la priorité au programme Eureka (mené en dehors des institutions de la CE sur la base d'une



Cet appareil fabrique des fibres de verre optiques, qui remplaceront bientôt les câbles en fil de cuivre pour transmettre la télévision, le téléphone, le vidéotexte, etc. Une recherche menée dans le cadre de Race.

L'ABC des programmes de recherche de la CE

Les programmes de la CE sont basés sur le principe des recherches à frais partagés, 50 % étant normalement financé par la CE et le reste par les contractants (universités, centres de recherche ou entreprises privées).

Esprit

(European Strategic Programme for Research and Development in Information Technology)

Objectif : diminuer le retard de l'Europe dans le domaine des technologies de

l'information et, en particulier, les technologies du logiciel, le traitement avancé de l'information, la bureautique, la production intégrée par ordinateur et la micro-électronique de pointe. Projets de recherche pré-compétitive, comprenant au moins deux partenaires industriels d'Etats membres différents.

Financement de la CE : 750 millions d'Ecus pour la première phase (1984-88) ; 2,05 milliards proposés par la Commission pour la seconde (1989-93). Actuelle-

ment, 201 projets ont été adoptés avec 240 partenaires industriels, dont 130 PME, et 2900 chercheurs.

Race

(Research in Advanced Communication technology in Europe)

Objectif : concevoir l'infrastructure européenne des télécommunications à l'horizon 1995, c'est-à-dire élaborer un modèle de référence et développer les technologies nécessaires pour les communications

intégrées à large bande. Comme pour Esprit, les projets rassemblent au minimum deux industries et les travaux sont menés en collaboration étroite avec les experts des PTT. Financement de la CE : 14 Mio Ecus pour la phase de définition (7/85-12/86) ; 800 Mio proposés par la Commission pour la première phase (1987-91).

Brite

(Basic Research in Industrial Technology for Europe)

coopération inter-gouvernementale très souple (entre les 18 pays européens participants) dont elle est à l'origine de la création en 1985. Mais des intérêts plus purement égoïstes apparaissent aussi, telles les réticences du gouvernement de Bonn à soutenir le programme de recherche de la CE dans le domaine des télécommunications (Race) alors que les entreprises outre-Rhin disposent d'une avance technologique importante dans ce secteur.

Selon la Commission européenne, les grands pays font là un mauvais calcul : „En matière de secteurs de pointe, les marchés et les technologies sont mondiaux. Aucun des pays de la Communauté ne peut, isolément, mener à bien des projets d'une envergure suffisante pour répondre à cette réalité". Ainsi, la taille insuffisante des entreprises européennes, due à la fragmentation du continent en marchés nationaux, est une des causes majeures du retard de l'Europe. Dans le domaine de l'informatique, les vagues d'innovation se succèdent de plus en plus rapidement, exigeant des investissements hors de portée à l'échelon national.

C'est une des raisons qui expliquent le retard technologique et le déficit commercial croissant accusés par les Européens face au Japon et aux Etats-Unis. Et c'est pourquoi les efforts dans le domaine des nouvelles technologies vont de pair avec la réalisation du „grand marché sans frontières", d'ici à 1992, qui implique l'élimination de toutes les formes de protectionnisme national, comme les normes industrielles ou les restrictions en matière d'achats publics. Parmi les faiblesses de l'Europe figure aussi le manque de synergie entre les centres de recherche et les industries. Si le potentiel scientifique de la Communauté est très élevé, le monde universitaire est aussi beaucoup plus cloisonné qu'Outre-Atlantique et les résultats des recherches restent trop souvent confinés dans son enceinte. Enfin, la dispersion des efforts nationaux est cause de double emploi alors qu'il est essentiel pour la CE de coordonner au mieux ses efforts, sous peine de se faire définitivement distancer par ses concurrents. On estime en effet que les Etats-Unis consacreront environ 1000 milliards d'Ecus pour la re-

cherche entre 1987 et 91, le Japon 330 et les douze Etats membres de la Communauté individuelle-ment, seulement 460.

Ce constat de la Commission européenne est d'ailleurs largement partagé par le monde industriel. N'est-ce pas lui qui s'est mobilisé en 1982, sous l'impulsion d'Etienne Davignon, alors commissaire chargé de l'Industrie, pour lancer Esprit, le programme-phare de la nouvelle stratégie communautaire ?

L'entreprise d'Esprit

Ce sont en effet les douze plus grandes entreprises européennes d'informatique et de télécommunications (Siemens, AEG, Nixdorf, Olivetti, Thomson, Philips, Plessey, etc.) qui, taisant leur rivalité commerciale, se sont regroupées dans une „table ronde" pour participer à l'élaboration d'Esprit, programme destiné à combler le retard de l'Europe dans le domaine des technologies de l'information. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la part de la CE dans la production mondiale d'électronique est passée de 32 % en 1978 à

26 % en 1983 et aujourd'hui, sur 10 ordinateurs personnels vendus en Europe, huit sont fabriqués aux USA !

Constatant que la fragmentation de la CE en marchés nationaux, sans les protéger de la concurrence nippo-américaine, empêchait leur expansion, les douze industriels de la „table ronde" ont réclamé d'urgence une stratégie communautaire plus efficace que l'aide à la recherche traditionnelle, telle que celle menée par la CE dans le secteur de l'énergie depuis 1974. Avec Esprit, la Commission va en effet révolutionner ses méthodes. Désormais, l'accent est mis sur la recherche „pré-compétitive", débouchant sur des applications commerciales dans un futur proche (5 à 10 ans). Dans la carence qui se manifeste au niveau de l'exploitation industrielle des innovations scientifiques, c'est en effet au stade „pré-compétitif" que Bruxelles, avec les moyens limités à sa disposition, pense obtenir le maximum d'effets. Autre innovation qui découle de la précédente : les projets doivent rassembler au moins deux partenaires industriels (de différents Etats membres),

Objectifs : Stimuler la coopération entre les industries et améliorer leur compétitivité dans les technologies telles que celle du laser, des particules, les techniques d'assemblage, la conception assistée par ordinateur, les matériaux nouveaux, etc. Les projets doivent comprendre au moins deux partenaires de différents Etats membres et un partenaire industriel. Actuellement, 103 projets sont en cours, comptant 465 participants dont 60 % de l'industrie.

Financement de la CE : 125 Mio Ecus pour 1985-88.

Biotechnologie

Objectifs : Favoriser la mise en place d'infrastructures de recherche dans le

domaine des biotechnologies (banques de données, logiciel informatique, collections de matériels biotiques) ; éliminer les goulets d'étranglement qui empêchent l'industrie et l'agriculture d'utiliser les méthodes issues de la biologie et évaluer les risques écologiques qui peuvent naître de leur application. Environ 80 projets en cours avec 264 participants.

Financement de la CE : 55 Mio Ecus pour 1985-89.

BCR

(Bureau Communautaire de Référence)

Objectifs : Améliorer la concordance des résultats d'analyse chimique et de mesures physiques dans les domaines présentant une importance économique pour la Communauté.

Financement de la CE : 25 Mio Ecus pour 1983-87.

Energie

La Communauté appuie, depuis le choc pétrolier de 1973, une série de recherches qui visent à diminuer la dépendance énergétique de l'Europe, à économiser l'énergie et à réaliser certains investissements hors de portée des seuls Etats membres :

□ **énergie nucléaire de fission :** gestion et stockage des déchets radioactifs (1985-89 : 62 Mio Ecu) et gestion des centrales nucléaires désaffectées (1984-88 : 12 Mio Ecu)

□ **fusion nucléaire contrôlée :** réacteur thermonucléaire „pilote" JET (Joint European Torus) et programmes complémen-

taires (1985-89 : 690 Mio Ecus)

□ **énergie non-nucléaire :** développement des énergies renouvelables, économies d'énergie (1985-88 : 175 Mio Ecus) et projets de démonstration (1986-89 : 360 Mio Ecus). La Commission propose de consacrer une enveloppe de 1,9 milliard d'Ecus au secteur de l'énergie de 1987 à 91.

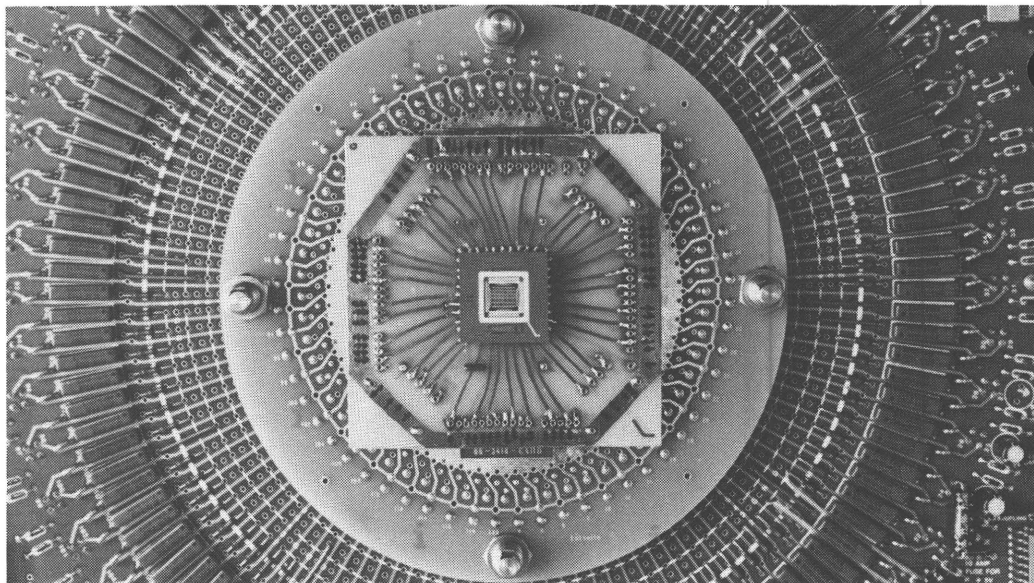
Matières premières

De 1986 à 89, 70 millions d'Ecu sont consacrés à la recherche visant à mieux exploiter les ressources de l'Europe en minerais, ainsi que le bois, à améliorer le recyclage et développer les matériaux avancés (EURAM).

Les autres recherches „à frais partagés" soute-

qui sont appelés à financer la moitié du coût des projets. Enfin, contrastant avec la politique de recherche d'antan, ce n'est plus le principe du „juste retour”, en fonction de la contribution budgétaire des Etats membres, qui est appliqué, mais une gestion flexible répondant aux critères de coût-efficacité.

Le succès remporté par Esprit est unanimement reconnu. Pour la première phase du programme (1984-88), 200 projets ont été retenus, parmi plus de 1000 propositions, rassemblant près de 3000 chercheurs et 240 entreprises. L'impact du programme a d'abord tenu à son effet nobilitateur, comme l'explique un participant, M. Emmanuel de Robien, directeur au groupe informatique français Bull : „Aussi bizarre que cela puisse paraître, nos scientifiques connaissent souvent mieux leurs confrères américains ou même japonais qu'euro-péens. On a eu ainsi des surprises agréables, comme, par exemple, les qualités étonnantes de l'université d'Heraklion en Crète. Globalement, le monde européen de la haute technologie se parle grâce à Esprit. On sait ce que font les uns et les au-



Au centre de la photo : un microprocesseur ou „chips”. Cette minuscule pièce, capable d'effectuer des milliers d'opérations, est „l'intelligence” de l'ordinateur.

tres, on repère les spécialistes les meilleurs, on discute”.

La bataille des télécommunications

Dans la foulée d'Esprit, la Commission a lancé trois autres programmes de recherche consacrés aux nouvelles technologies — Race (télécommunications), le programme biotechnologie et Brite (technologies industrielles de base) — tandis que toutes les activités des CE dans le

domaine de la recherche étaient regroupées pour la première fois dans une stratégie globale, avec le programme-cadre 1983-86.

Les télécommunications apparaissent, après les technologies de l'information, comme la deuxième priorité de l'action communautaire. Certes, l'Europe jouit encore ici d'une avance certaine. N'exporte-t-elle pas 30 % de sa production ? Mais c'est là aussi un secteur en pleine mutation où les in-

vestissements nécessaires sont considérables : plus de 150 milliards de dollars d'ici à 1995 pour la numérisation des réseaux et le développement de canaux à large bande, ces autoroutes de l'an 2000 par où transiteront toutes nos communications, du téléphone à la télévision en passant par les réseaux informatiques. On estime que pour rentabiliser ces investissements, une entreprise devra au moins détenir 8 à 10 % du marché mondial alors qu'aucune

nues par la CE portent sur les domaines suivants :

- promotion de la compétitivité agricole (1984-88 : 30 Mios)
- protection de l'environnement (1986-90 : 75 Mios)
- radio-protection (1985-89 : 58 Mios)
- prévision et évaluation dans le domaine des nouvelles technologies (programme FAST 1983-87 : 8,5 Mios)
- stimulation des échanges scientifiques (1985-88 : 60 Mios)
- agriculture et médecine tropicale (1983-86 : 40 Mios).

La Communauté européenne dispose également, depuis ses origines, de ses propres centres de recherche à Ispra (Italie), Geel (Belgique), Petten (Pays-Bas) et Karlsruhe (RFA) dont elle finance en-

tièrement les activités. Pour 1984-87, 700 millions d'Ecus sont consacrés à ces quatre unités du „Centre commun de recherche” et dont les domaines d'intérêt sont les technologies industrielles, la fusion et la fission nucléaire, les énergies renouvelables et l'environnement.

Enfin, deux programmes de recherche sont menés au titre des „actions concertées” pour lesquelles les orientations sont fixées à Bruxelles, qui assure également la coordination des travaux, financés exclusivement par les Etats membres eux-mêmes :

- la recherche médicale : prévention des maladies et notamment du cancer et du sida (1982-86 : 13,3 Mios

Ecus ; pour 1987-89, la Commission propose de le doter de 35 Mios).

— les actions COST (coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique) : ouvertes à la participation d'Etats non-membres de la CE, elles portent sur les télécommunications, la météorologie et la méthodologie.

En dehors de la recherche, la CE dirige trois programmes dans le domaine des nouvelles technologies :

□ **Comett** (action programme of the Community in Education and Training for Technology) vise à renforcer la coopération entre les universités et l'industrie, en créant un réseau d'association, en favorisant les stages d'étudiants en

entreprise et la formation de spécialistes en technologie. Ce programme est doté de 45 millions d'Ecu pour 1986-89

□ **Sprint** (Strategic Programme for Innovation and Technology Transfer), doté de 11 millions d'Ecu pour 1987-89, cherche à développer la coopération entre les services nationaux qui assistent les entreprises innovatrices, en particulier les PME, à améliorer l'environnement général de l'innovation et à atténuer les disparités régionales.

□ **Star** s'appuie sur des aides du Fonds régional (FEDER) — 780 millions d'Ecu pour 1986-90 — pour financer le développement des télécommunications dans les régions défavorisées de la Communauté.

firme européenne ne représente davantage que 6 %. De plus, la fragmentation des marchés européens et la dispersion des stratégies des PTT entravent le développement d'un seul réseau où tous les pays auraient accès. Ceci aboutit à des situations aussi absurdes que celles du téléphone mobile et du télétext qui, du fait qu'il existe trois normes différentes dans la CE, ne peuvent pas toujours communiquer au-delà des frontières.

La préservation de l'indépendance européenne exige donc ici un double effort : les PTT, principaux utilisateurs, doivent accepter d'ouvrir les marchés publics et d'adopter des normes européennes communes tandis que les fabricants doivent procéder aux regroupements nécessaires pour être en mesure de maintenir leur avance technologique. Cette stratégie est en train de se mettre en place. Les PTT, que l'on disait sceptiques sinon hostiles, coopèrent aujourd'hui acti-

vement, au sein de la Conférence européenne des Postes et des Télécommunications (CEPT), pour élaborer des normes communes. La Commission européenne, qui a beaucoup contribué à mettre en œuvre cette coopération, travaille étroitement avec la CEPT pour définir les priorités d'action en conjonction avec le programme Race. Ce dernier associe, de son côté, les PTT, les industriels et centres de recherche afin de définir les modalités et les technologies du futur réseau à large bande de la CE.

Sur le terrain industriel, la „grande bataille” a déjà commencé avec la prise de contrôle par la CGE (France), en collaboration avec la Société générale de Belgique, des activités de la firme américaine ITT, très implantée en Europe. Même si le nouveau groupe n'est pas aussi „européen” qu'il l'aurait souhaité (plusieurs autres firmes, dont l'espagnole Telefonica, ont décliné

l'offre de participation), son importance, en tant que deuxième producteur mondial de télécommunications derrière le géant américain ATT, ne peut que renforcer la position de l'Europe. „Alors que nous sommes de plus en plus distancés dans le domaine des technologies de l'information, nous ne pouvons pas nous offrir le luxe de perdre notre seul point fort, celui des télécommunications, d'autant plus que ces deux secteurs sont aujourd'hui extrêmement liés”, conclut un expert de la Commission.

Biotechnologie

Le programme Brite et celui consacré aux biotechnologies ont moins d'ampleur. Le premier vise à réaliser „une transfusion technologique” aux secteurs traditionnels en crise, comme les textiles, le bâtiment, l'automobile et la construction mécanique. Le domaine des biotechnologies illustre bien, quant à lui, les défaillances de

l'Europe où une recherche de base d'un très haut niveau a du mal à passer au stade de l'application industrielle, avec pour résultat que la CE se fait là aussi de plus en plus distancer par le couple USA-Japon. A noter que les Etats-Unis ont consacré en 1982 deux fois plus de moyens que les gouvernements européens, à la recherche biotechnologique. Celle-ci a pourtant une importance majeure puisque environ 40 % des produits manufacturés et, en particulier, les produits pharmaceutiques et agro-alimentaires, sont d'origine biologique. La Commission espère que la prise de conscience plutôt récente de cet enjeu par les capitales européennes les amènera à donner plus d'importance à ce programme qui n'est doté que de 55 millions d'Ecus de 1985 à 89 (contre 750 millions d'Ecus pour Esprit de 1984 à 88). Reste à voir si les grands „argentiers” de la CE l'entendront...

Valérie Hirsch

Quand l'Europe prospecte son avenir technologique

Quel sera l'impact social et économique des nouvelles technologies ? L'Europe sera-t-elle capable de préserver son autonomie dans ce domaine stratégique ? Comment interpréter les mutations en cours, prévoir leur évolution dans dix ou vingt ans, définir aujourd'hui des priorités d'actions communes pour assurer demain la maîtrise de la troisième révolution industrielle ?

Le programme de recherche FAST II (1) qui arrive à son terme cette année, apportera des éléments

de réponses précieux à ces questions-clés. FAST I, après avoir étudié les conséquences de l'informatisation de la société, avait débouché en 1983 sur des propositions concrètes qui se sont notamment traduites par les programmes ESPRIT et BRITE. Il est encore trop tôt pour savoir quelles actions spécifiques engendrera FAST II. Mais il apparaît déjà qu'il apportera des idées neuves dans la pensée prospective et la politique à long terme de la CE.

Lancé en 1983, FAST II a centré ses recherches sur cinq domaines essentiels pour la croissance économique et le développement social : les relations technologie-emploi-travail, les activités de service et les nouvelles tech-

nologies, le nouveau système industriel stratégique de la communication, l'avenir de l'alimentation et le développement intégré des ressources naturelles renouvelables.

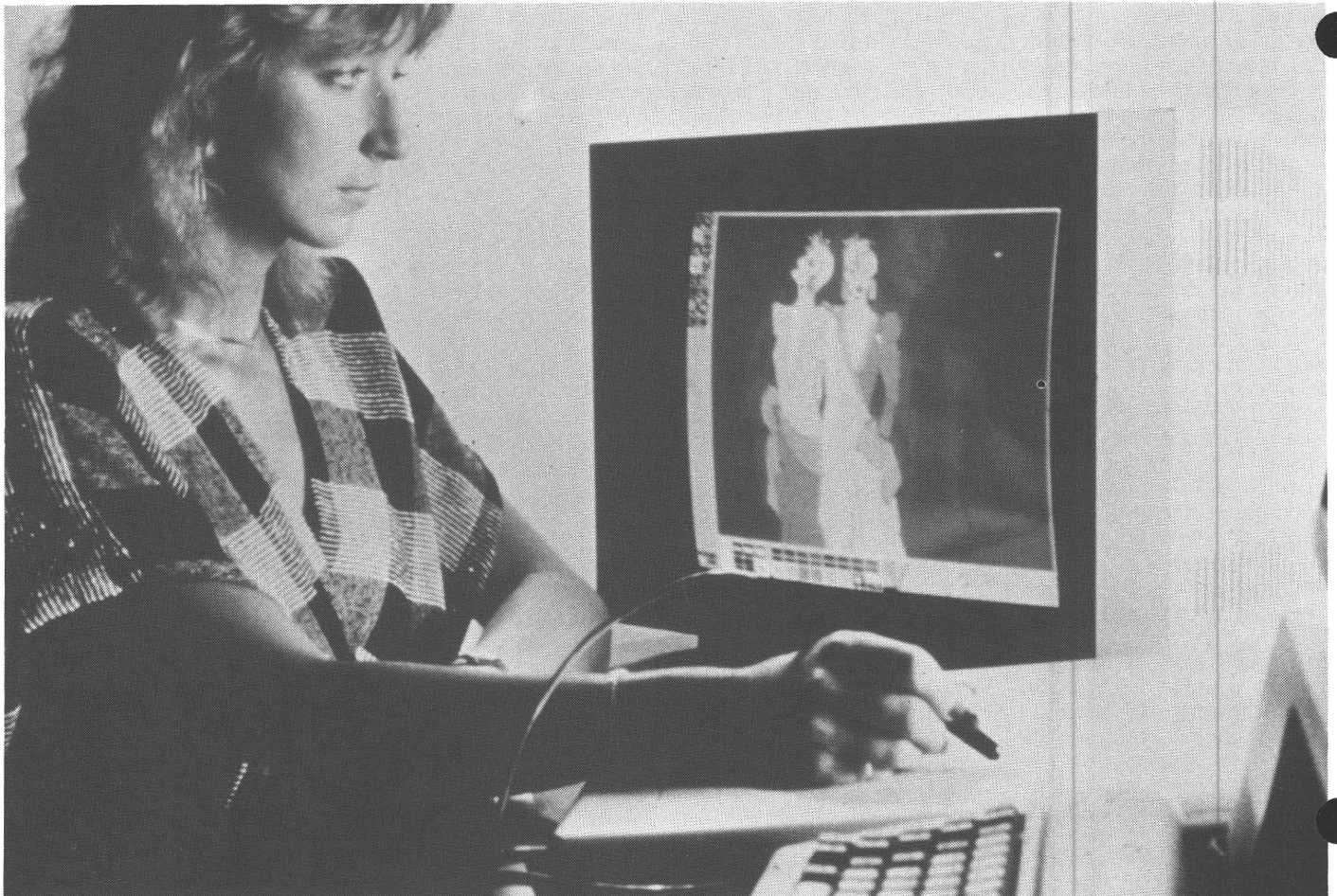
„Orgware”

Si les implications futures des nouvelles technologies sur l'emploi restent encore incertaines, l'aspect majeur qui émerge des recherches en cours concerne le changement des rapports homme-machine, tant dans le cadre industriel que dans la vie de tous les jours. „C'est un sujet qui devrait devenir prioritaire dans la politique de recherche de la CE, explique Riccardo Petrella qui supervise FAST II. Nous travaillons sur une nouvelle

notion : „l'„orgware”. On connaît le „hardware” qui concerne l'aspect matériel des machines informatiques et le „software” ou logiciel, c'est-à-dire la programmation. Le développement technologique actuel vise à rendre les machines de plus en plus performantes et intelligentes. On peut toutefois se demander si ce n'est pas un leurre. On oublie l'intelligence du système machine-utilisateur dans son ensemble. C'est l'„orgware”, autrement dit, le volet organisationnel et humain de l'informatique qu'il faudra apprendre à maîtriser et qui constituera sans doute un axe du développement technologique futur”.

Dans le cadre des relations technologie-emploi-travail, les recherches por-

(1) FAST : Forecasting and Assessment in the Field of Science and Technology, (Prévision et évaluation dans le domaine de la science et de la technologie).



Conception de dessin de mode assistée par ordinateur. Une recherche poursuivie dans le cadre de Brite.

tent aussi sur des aspects tels que les technologies de la lumière, les changements qui attendent les travailleurs intellectuels et agricoles ou l'émergence possible du travail à distance.

Dans le domaine des services, les chercheurs ont été frappés par le décalage inquiétant entre le poids économique croissant de ce secteur et le peu d'attention que lui portent les responsables publics et privés. Les services sont en effet devenus indispensables à la vie des entreprises. Elles y recourent de plus en plus, à tel point qu'ils deviennent aussi déterminants pour la compétitivité que les coûts salariaux.

Dualisation

Certes l'Europe se taille une part appréciable du marché mondial des services, mais la politique menée aujourd'hui lui permet-

tra-t-elle de sauvegarder sa position ? Le commerce des services n'a pas la même structure que l'échange des marchandises. Il dépend intimement des réseaux de communication et d'information, des banques de données ou des circuits financiers : les problèmes se situent donc moins au plan des barrières ou des restrictions aux échanges qu'au niveau de l'accès à ces réseaux. Et l'Europe ne devra pas simplement s'assurer cet accès. Les chercheurs redoutent que le développement des activités de service en Europe ne soit freiné par un manque de personnel qualifié. C'est pourquoi il importe d'orienter dès à présent la politique de formation pour éviter ce risque.

Sur le plan social, l'industrialisation des services pourrait, selon les premières conclusions de FAST II, aboutir à une dualisation accrue de la société,

entre les firmes ou les ménages ayant le niveau technologique nécessaire pour bénéficier des nouveaux services offerts et les autres. Un même risque de dualisation se présente aussi sur le plan régional où les progrès technologiques pourraient accentuer les inégalités.

L'un des grands attraits du programme FAST II est d'élargir le débat sur l'avenir technologique, l'envisager, non seulement dans le cadre industriel ou scientifique mais aussi dans le cadre social. „L'une des faiblesses des politiques technologiques dans le monde est de considérer que le milieu industriel constitue la seule clé du développement, constate M. Petrella. En réalité, l'utilisateur jouera aussi un rôle prépondérant. Par exemple, celui qui imagine un logiciel spécifique à ses besoins devient lui-même un innovateur. Or, actuelle-

ment, on met surtout l'accent sur la recherche appliquée, au détriment des deux autres pôles importants, la recherche fondamentale et l'utilisation. Cette option introduit un élément de rigidité dangereux pour le futur car il risque d'hypothéquer nos capacités de réaction”.

FAST II planche aussi sur l'avenir de l'alimentation et des ressources naturelles renouvelables, à la lumière des évolutions scientifiques prévisibles. Pour théoriques qu'elles soient, de telles recherches au niveau communautaire n'en sont pas moins opportunes au moment où la crise réduit souvent les gouvernements nationaux à gérer le court terme et alors que les perspectives de l'avenir technologique et économique se dessinent plus que jamais par-dessus les frontières nationales.

A.R.

Professeur de Man de l'Université de Louvain :

„La coopération avec l'industrie nous aide à garder les pieds sur terre”

„L'Europe a besoin d'une économie à sa dimension, déclarait l'année dernière, M. Benedetti de la firme Olivetti à l'occasion de la semaine de rencontre des participants d'Esprit. Il a raison, me disais-je, mais l'Europe a, au moins, tout autant besoin d'une université à sa dimension”.

Le professeur Hugo de Man de l'université Catholique de Louvain (KUL) qui tient ces propos, ne parle pas en l'air. En qualité de vice-président d'IMEC (Interuniversity Micro-Electronics Center), il est responsable de la division méthodologie des projets relatifs aux circuits VLSI ce qui, dans le jargon spécialisé, veut dire circuits à très haute intégration.

Hugo de Man : Le principal défi consiste à pouvoir utiliser le potentiel d'un circuit intégré pour une application limitée, et non pour un produit de masse. Le coût de réalisation d'un circuit est incroyablement élevé : la fabrication manuelle d'un circuit intégré moderne demande environ 80 à 100 années-homme et 1 année-homme coûte à peu près 4 millions de Bfr. L'entreprise n'est rentable que si vous pouvez en écouler un million d'exemplaires. Mon groupe essaie d'automatiser le processus pour ramener de 80 à 1 le nombre d'année-homme et réduire d'autant les coûts. Dans un certain nombre de domaines d'application, nous en sommes là.

EB : Comment pouvons-nous nous représenter cela ?

HDM : Considérez, par exemple, qu'un électronicien doit programmer un feu rouge de manière à ce qu'il devienne vert automatiquement, dès qu'arrivent dix voitures. Le processus de réflexion de l'électronicien sera le suivant : je dois compter les voitures et j'ai donc besoin d'un compteur, mais je dois naturellement d'abord les voir et cela demande un capteur, et je dois ensuite retenir combien il y en a, j'ai donc besoin d'une mémoire, etc.



Le Professeur Hugo de Man.

Il réalisera et conjuguera ensuite toutes les fonctions. Nous voulons que l'ordinateur reprenne autant que possible à son compte tout le processus de réflexion à partir de la formulation du problème. Le rêve pour nous est qu'il élabore lui-même, automatiquement, les éléments du plan pour la réalisation du circuit final. C'est là un rêve difficile à réaliser parce que l'homme est naturellement intelligent et créatif, qu'il fait preuve de subtilité et établit des liens que l'ordinateur ne remarque pas. Dans notre approche, l'auteur du projet examine le résultat du travail de l'ordinateur et peut lui apporter des modifications sans même modifier la formulation initiale du problème telle qu'il l'a présentée à l'ordinateur.

EB : Comment avez-vous eu l'idée de vous adresser à la Commission européenne pour obtenir un concours ?

HDM : Pour faire de la recherche électronique à ce niveau, vous devez disposer d'ordinateurs très puissants. Cela demande, en plus de la technologie, des moyens énormes dont ne disposent pas les universités. C'est pourquoi les chercheurs de l'université de Louvain, sous la conduite du président d'IMEC, le professeur Roger van Overstraeten, ont eu l'idée de chercher à concentrer les crédits puisque des développements analogues sont en cours dans

d'autres pays européens. Dans mon service, la recherche bénéficie, en fait, de deux projets soutenus par Esprit, qui constituent ce que nous appelons pompeusement la „cathédrale”. Philips d'Eindhoven, Siemens de Munich, Silvar-Lisco d'Heverlee, Bell d'Anvers et l'université allemande de la Ruhr à Bochum y collaborent tous, IMEC étant le principal contractant. Le soutien apporté par Esprit est extrêmement important pour la „cathédrale”. Cela revient à dire qu'actuellement vingt des trente collaborateurs de mon service sont parrainés par la Communauté. En outre, divers projets Esprit sont actuellement mis en œuvre dans les deux services de recherche technologique. Tous ces projets permettent à IMEC de disposer de ce que j'appellerais la „masse critique”. Plus la masse critique est importante, plus vous pouvez libérer de personnes pour la recherche, plus vous avez de possibilités de travailler au niveau voulu.

EB : Pourquoi l'industrie participe-t-elle aux projets ?

HDM : Tout le monde n'est pas d'accord avec moi, mais je considère qu'il est très important pour l'université de collaborer avec l'industrie. Cela oblige l'universitaire à s'occuper des problèmes propres à une dimension donnée, problèmes qu'il ignore la plupart du temps quand il reste

dans la tour d'ivoire de l'université. Il y a donc interaction. L'universitaire travaille davantage „en gardant les pieds sur terre” et cela donne à la recherche industrielle un niveau plus scientifique. Esprit peut jouer là un rôle important mais ses responsables n'ont pas toujours en conscience de l'importance du rôle de l'université dans la recherche technologique de pointe.

IMEC et la CE

IMEC a été créé en janvier 1984 par le gouvernement régional flamand. Ce centre regroupe le potentiel de recherche des trois universités flamandes, l'université catholique de Louvain, l'université de l'Etat de Gand et la Vrije Universiteit Brussel.

Esprit parraine actuellement 11 projets d'IMEC. De nouvelles propositions sont en préparation. La CE finance aussi un projet Race et quatre projets IMEC qui s'inscrivent dans le programme énergétique européen.

La recherche scientifique pure bénéficie, en outre, d'un concours européen dans le cadre du programme d'actions de stimulation.

IMEC reçoit au total près de 100 millions de Bfr. par an de subventions européennes dont environ 85 % sont consacrés aux projets Esprit.

Enfin, INVOMECE, important service de formation d'IMEC, reçoit un concours du Fonds social européen. Ce service donne annuellement à quelque 250 à 300 ingénieurs civils et industriels une formation leur permettant de concevoir des circuits VLSI. Les 95 ingénieurs qui ont suivi la première année de cours 1983-1984, ont tous trouvé un emploi ; ils sont au service de 85 entreprises dont 60 PME.

Actuellement, à la demande du programme européen COMETT, INVOMECE s'occupe très activement d'organiser sur une base européenne la formation et la coopération entre l'université, l'industrie et les PME.

Dominique Hardy :

„Quand une vieille industrie se lance dans la recherche de pointe”

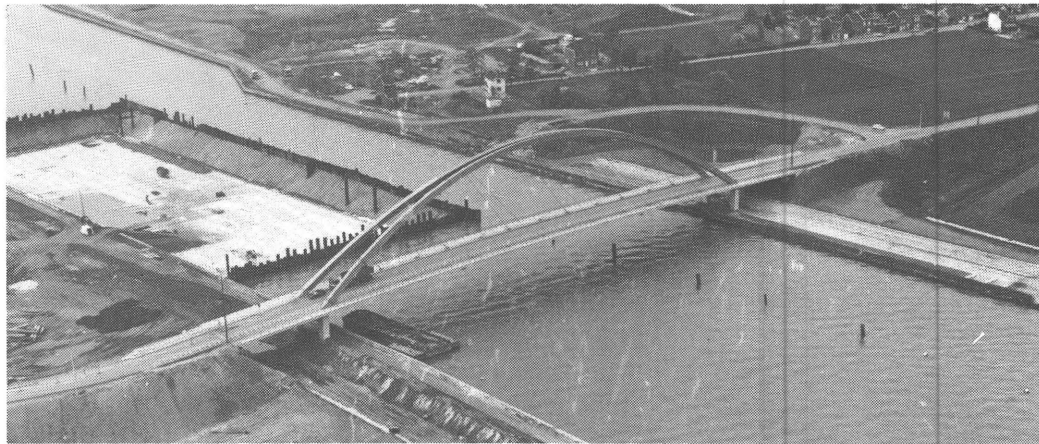
Connaissez-vous les structures élancées des ponts de Haccourt, de Hermalle, de Marexhe ou du viaduc de Remouchamps ? Ce sont quelques unes des réalisations d'une de nos vieilles entreprises wallonnes, les ateliers ABT de Braine-le-Comte. Cette usine de constructions métalliques, qui fabrique aussi des trains, participe au programme BRITE de la Communauté européenne consacré à la recherche sur les technologies industrielles. Dominique Hardy, ingénieur civil et responsable du bureau d'études des ateliers ABT, explique comment cette collaboration est née.

D. Hardy : C'est le professeur Fonder de l'Université de Liège qui est à l'origine du projet. Il a contacté plusieurs sociétés susceptibles d'être intéressées par un projet de conception assistée par ordinateur. Nous avons répondu positivement comme le bureau d'études Greisch de Jupille et les services de recherche de l'entreprise luxembourgeoise Arbed. Le projet a été proposé à la Commission européenne qui a accepté de prendre en charge la moitié des frais, de l'ordre de 30 millions de francs au total pour 3 ans. Le reste des coûts est partagé, à peu près à parts égales, entre les trois partenaires industriels.

Eur info : En quoi consiste ce projet ?

DH : L'université de Liège a mis au point une nouvelle méthode de calcul pour étudier le comportement des structures métalliques. C'est un outil qui peut se révéler très prometteur alors que nous sommes amenés, pour concurrencer le béton, à fabriquer des structures de plus en plus légères et élancées, ce qui les rend à la fois moins coûteuses et plus esthétiques. Nous avons donc besoin de méthodes de calcul de plus en plus affinées.

EI : Ce projet aura donc un impact important sur la production des ateliers ABT ?



Le pont de Hermalle sur le canal Albert.

DH : Peut-être, car les résultats de la recherche sont très aléatoires. Pour une entreprise comme la nôtre, une telle recherche semble un luxe : la rentabilité des investissements consentis n'est absolument pas assurée. Mais c'est un luxe que nous devons nous offrir. Aujourd'hui, nous arrivons à un point de rupture. Si nous gardons nos méthodes de production traditionnelles, nous ne pourrons pas rester compétitifs. Aussi, ce projet nous a intéressé parce qu'il entrait dans le cadre de la modernisation des ateliers menée depuis 3 ans. Mais ce n'est pas évident pour une industrie en crise comme la nôtre, qui a beaucoup souffert des difficultés du secteur sidérurgique et de la baisse des commandes publiques, de se lancer dans ce genre de recherche. Mais si les résultats sont bons, nous pourrons commencer à les appliquer d'ici trois ans et l'impact pourra être très important. Par exemple, ce programme permettrait de prouver en quoi les déformations souvent inévitables des charpentes métalliques ne sont pas préjudiciables pour le client.

EI : Comment se passe la collaboration avec l'université de Liège ?

DH : Depuis six mois, je suis des cours hebdomadaires à l'université où le directeur de la recherche, M. de Ville de Goyet, nous forme à la nouvelle méthode de calcul qu'il est en train de développer. Un

ingénieur de chez Arbed et un autre du bureau Greisch, ainsi que deux ingénieurs de recherche de l'université, y participent aussi. Cette formation d'un très haut niveau, qui nous occupe à mi-temps, nous permettra dès cette année de tester expérimentalement l'application industrielle des résultats de la recherche. Nous pourrions ainsi guider l'université pour améliorer le programme. L'objectif de Brite est en effet de sortir l'université de son monde clos, de l'amener à multiplier les contacts avec les industriels afin que ses recherches ne se cantonnent pas au champ théorique.

EI : Quelles sont les autres spécificités du programme Brite par rapport à l'aide à la recherche nationale ou régionale ?

DH : Nous menons également un projet de fabrication assistée par ordinateur avec une équipe à Liège et le bureau Greisch, financé par la Région wallonne. Le projet en cours dans le cadre de Brite est notre première participation à un programme de la CE. C'est d'abord intéressant de se frotter aux institutions communautaires, d'en connaître les mécanismes. Ensuite, grâce à ce projet, nous avons maintenant des contacts avec le centre de recherche d'Arbed et nous espérons ainsi établir progressivement un réseau de relations. C'est notre devoir car dans un secteur traditionnel comme le nô-

tre, nous avons besoin d'idées pour sortir du marasme. C'est un des aspects qui rend intéressant un programme comme Brite et c'est pourquoi les facteurs humains sont très importants. Nous avons eu la chance que les différents partenaires, se connaissent déjà très bien avant de commencer le projet.

EI : Ne regrettez-vous pas que le projet n'ait pas une réelle dimension européenne puisque ses partenaires sont tous belges ou luxembourgeois ?

DH : Il y a un problème de disponibilité : la firme n'aurait pas pu se permettre de m'envoyer suivre des cours à Rome alors que je dois continuer à m'occuper d'affaires quotidiennes de mon service. Je crois aussi qu'il est important que tous les participants au projet parlent une même langue. Il est vrai que pour nous, la dimension européenne du programme n'est pas la plus importante.

EI : Avez-vous rencontré des difficultés particulières depuis le lancement du projet ?

DH : Aucune si ce n'est le manque d'harmonisation entre les réglementations nationales et certaines règles du contrat Brite. A la différence des autres pays européens, la Belgique ne permet pas aux universités de récupérer la TVA parce qu'elles n'y sont pas assujetties et ceci représente une perte financière importante pour nous.

Faux départ pour la Présidence belge

Pas de chance pour la Belgique ! Voilà que la mise en œuvre de l'Acte Unique, dont elle comptait faire le grand dessin de sa présidence du Conseil des CE du 1er janvier au 30 juin 1987, risque d'être fort retardée. En effet, en Irlande, le seul pays qui n'a pas encore ratifié le nouveau traité, un recours a été introduit devant la Cour Suprême pour savoir si l'Acte Unique ne viole pas la déclaration de neutralité du parlement national.

Ce contretemps fâcheux ne désespère cependant pas Léo Tindemans qui a estimé, au cours d'une conférence de presse donnée le 9 janvier, qu'il „ne devrait pas représenter concrètement un obstacle aux travaux prévus”. La présidence belge s'attachera, dans la mise en œuvre des nouvelles procédures de décision prévues par l'Acte Unique, à éviter „les rivalités institutionnelles”, en entretenant de bonnes relations avec le Parlement européen.

Pour l'heure, la Présidence a déjà montré son savoir-faire dans les longues négociations du 11 janvier sur le réalignement des monnaies européennes. On sait que la France et la RFA s'étaient entendues, sans consulter leurs partenaires, sur la réévaluation du mark et il a fallu toute l'habileté du ministre belge des Finances Mark Eyskens pour arriver à un compromis qui „tienne compte de tous les pays”.

Trois dossiers urgents

Le gouvernement belge ne manquera en tout cas pas de pain sur la planche puisque trois dossiers cruciaux pour l'avenir de la Communauté, à savoir la réforme de sa politique agricole, l'augmentation des ressources de son budget et le renforcement de la cohésion sociale et économique avec ses Etats membres les moins industrialisés, doivent être traités d'urgence. Comme le rappelle M. Tindemans, l'initiative revient cepen-



Jacques Delors reçu en décembre dernier par Wilfried Martens.

dant à la Commission européenne dont il attend des propositions sur ces thèmes, dès que Jacques Delors aura terminé, vers la mi-février, le tour des capitales européennes entrepris au début de l'année. Ce „rendez-vous de la Communauté avec elle-même”, comme le nomme le ministre belge des Relations extérieures, pourrait faire l'objet d'un Sommet extraordinaire des chefs d'Etat, peut-être en mars. „Le problème du manque de moyens financiers de la Communauté européenne deviendra à ce point aigu dès 1987 que nous ne pourrions attendre le Sommet de Bruxelles de la fin juin pour l'aborder” a expliqué de son côté Wilfried Martens.

Emploi

Une véritable politique de l'emploi constituera aussi une priorité de la présidence. „Ce qui me déçoit le plus en Europe, c'est l'absence d'une politique tendant à résoudre la crise ensemble. Grâce à l'Europe, la crise n'a pas eu les mêmes dimensions dramatiques que dans les années 30, lorsque tous les gouvernements tentaient de se „renvoyer” la crise. Mais nous voulons faire plus : définir une politique européenne de l'emploi”, a commenté M. Tindemans. L'accélération de la réalisa-

tion du grand marché sans frontières constitue aussi un devoir de la présidence qui, même si elle n'aime pas „la confrontation brutale”, est prête à recourir au vote. Par ailleurs, elle œuvrera pour donner un véritable contenu à cet espace unifié en renforçant la coopération monétaire, la protection de l'environnement, la politique régionale, celle des transports et de la recherche. Sur le

front des relations extérieures, outre les difficultés actuelles avec les Etats-Unis et le Japon, la présidence s'attachera à renforcer la politique européenne vis-à-vis du Moyen-Orient et de l'Afrique australe. Elle présidera également la réunion ministérielle entre les Douze, les pays d'Amérique centrale et du groupe de Contadora, qui aura lieu à Guatémala City en février.

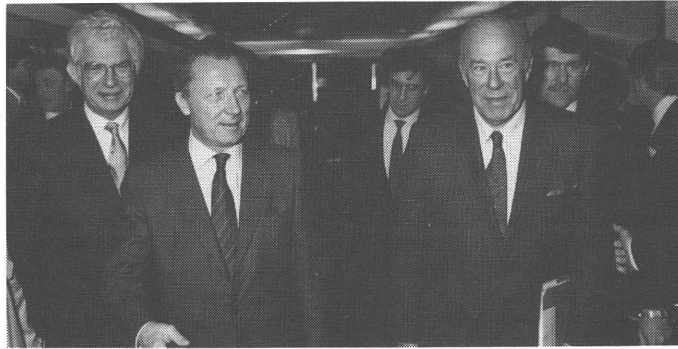


Fons Margot, le nouveau président du Comité Economique et Social des Communautés européennes, organe consultatif qui regroupe les représentants économiques et sociaux des Douze. Membre du Conseil d'Administration de la CGER, M. Margot a été notamment secrétaire général de la Fédération nationale Chrétienne des Classes Moyennes et il a présidé le Conseil Supérieur des Classes Moyennes de Belgique et la Confédération Internationale des Petites et Moyennes Entreprises Commerciales.

USA - CE : La guerre de tranchée agricole

Le conflit commercial actuel entre la Communauté et les Etats-Unis, à propos de l'accès du maïs américain au marché espagnol, ne constitue pas à proprement parler, une nouveauté. L'historique des relations commerciales entre une Europe qui, depuis une dizaine d'années, s'est affirmée comme une puissance agricole et les Etats-Unis qui se sont vus menacés dans leur position de premier exportateur mondial de produits agrolimentaires, est jalonné de tensions, de crises, d'escarmouches de toutes sortes qui, jusqu'à présent, se sont conclues par des *modus vivendi* toujours provisoires, toujours remis en cause. Si la création du Marché Commun en 1957 fut bien accueillie par Washington, celle de la PAC (politique agricole commune) en 1962 suscita les premières inquiétudes outre-atlantique. De débouché essentiel pour les produits agricoles américains, l'Europe verte s'est transformée peu à peu en concurrent sur les grands marchés internationaux.

Depuis, cette inquiétude s'est donc transformée en guerre larvée au cours des vingt dernières années. Principale bête noire des responsables américains : les fameuses restitutions à l'exportation, qui compensent la différence entre le prix communautaire et le prix mondial, le premier étant plus élevé que le second. Washington estime que ces restitutions, qui reviennent à vendre à un prix inférieur au coût de revient réel, vont à l'encontre des principes du libre jeu de la concurrence dont l'administration Reagan a fait son credo de base. D'où l'offensive d'envergure à l'occasion du lancement du nouveau round de négociations multilatérales du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce, l'instance internationale chargée de veiller au bon fonctionnement du commerce international) en septembre dernier, où les Américains ont tenté de cibler les débats sur les



Willy De Clercq, Jacques Delors et George Schultz, à Bruxelles, le 12 décembre 1986.

seules restitutions à l'exportation. Les Douze ont cependant obtenu que la négociation porte sur l'ensemble des aides au secteur agricole, incluant aussi bien les restitutions européennes que le système d'achats public en vigueur aux Etats-Unis.

Le conflit de l'élargissement

Les élargissements successifs de la Communauté ont toujours provoqué des tensions avec les Etats-Unis. Les négociations avec les Américains dans le cadre du GATT sur les conséquences de l'entrée de la Grèce en 1981 ne sont d'ailleurs toujours pas terminées ! L'adhésion de l'Espagne et du Portugal a donné matière au même scénario, à la différence près que, cette fois-ci, il y a menace de guerre commerciale. Le conflit porte sur le système de prélèvement variable à l'importation (qui compense la différence entre le cours mondial moins élevé et le prix CE) que les deux nouveaux Etats membres appliquent depuis le 1er mars 1986. Or, dans le cas de l'Espagne, les exportateurs américains s'estiment fortement lésés par l'application de ces nouveaux tarifs douaniers, dix fois plus élevés qu'avant l'élargissement, alors que ce pays constituait un client très important pour leurs ventes de céréales (près de 400 millions de dollars par an) et, en particulier, de maïs. Dans le même temps, les producteurs de céréales communautaires peuvent

désormais exporter leurs produits vers l'Espagne à droit zéro. Dès lors, les Américains font pression pour obtenir un accès privilégié au marché espagnol pour leur maïs, refusant par ailleurs de prendre en compte les avantages qu'ils retireront de l'élargissement sur le plan industriel puisque le marché espagnol, hyper-protégé avant l'adhésion, doit s'ouvrir plus largement aux importations de produits manufacturés.

La crise de l'agriculture américaine

Ce conflit est à replacer dans son véritable contexte : la crise agricole mondiale, qui n'épargne guère l'Europe (les „montagnes de beurre" qui moisissent dans les frigos communautaires en sont une illustration) et la situation dramatique de l'agriculture aux Etats-Unis depuis le début des années 80. Fortement encouragés par les banques à investir et donc à emprunter massivement, les fermiers américains ont été victimes de la flambée des taux d'intérêt à partir de 1981 et se sont retrouvés dans l'impossibilité de rembourser. Les fluctuations du dollar n'ont pas arrangé les choses : le niveau très élevé du billet vert à partir de 1983 a affaibli la compétitivité des produits agricoles américains sur le marché mondial. La chute du dollar en 1985 et surtout l'état de surproduction de l'agriculture mondiale (par rapport, bien sûr, aux marchés solvables) ont déclenché une guerre de

subventions ruineuse entre les grands pays exportateurs. Résultat : une chute des cours mondiaux et des exportations américaines en 1986, qui ne représentaient plus que 22 milliards de dollars contre 44 milliards en 1981. Entretemps la dette agricole aux Etats-Unis s'est élevée à 217 milliards de dollars et à ce rythme là, les organismes de crédits se dirigent tout droit vers la banqueroute. Une situation qui n'est pas sans rappeler les scènes décrites par John Steinbeck dans „Les raisins de la colère" !

A la lumière de cette crise, on comprend mieux l'agressivité des responsables américains à propos de l'élargissement de la CE et contre la PAC en général. Car, après tout, les 2,8 millions de tonnes de maïs, qu'ils voudraient faire écouler à droit zéro en Europe, pour compenser leurs pertes sur le marché espagnol, ne sont qu'une part infime des quelque 137 millions de tonnes d'excédents stockés outre-atlantique. Mais au cas où un accès privilégié leur serait accordé dans la CE, le budget communautaire devrait supporter à nouveau une charge très lourde : les Douze, pratiquement auto-suffisants en maïs, se retrouveraient avec des excédents sur les bras, dont il faudrait financer l'écoulement. Au moment où la PAC est étranglée par ses difficultés financières, ce serait là, lui porter un coup très dur. En clair, Washington cherche à exporter ses difficultés internes ! Une attitude d'où les préoccupations électoralistes ne sont d'ailleurs pas absentes : le vote des campagnes a largement bénéficié aux Démocrates lors des élections du 4 novembre. Autant de voix qu'il s'agit maintenant de regagner. Quoiqu'il en soit, on peut penser que même si un compromis est trouvé, il ne règlera pas pour autant le contentieux global entre les Etats-Unis et la CE.

Jean-Christophe FILORI

Vers un grand marché européen unifié

Au début du mois de décembre 1986, en faisant rapport aux Chefs de Gouvernement sur la mise en œuvre du programme qui doit conduire d'ici à la fin de 1992 à la création de l'espace économique européen unifié, la Commission était bien obligée de constater que des retards considérables existaient par rapport au calendrier prévu : „depuis juin, les progrès ont été décevants”, disait-elle, en dressant la liste des lacunes. Un mois plus tard, le bilan était radicalement modifié ; certes, quelques retards subsistent et parfois ils sont sérieux, mais un nombre appréciable de décisions ont été adoptées en décembre, dont certaines d'une grande importance économique. Et si l'on évalue l'ensemble du chemin parcouru depuis le début de l'année dernière, c'est-à-dire depuis que le programme de „l'espace sans frontières” a été mis en route, on constate que les réalisations ont dépassé les prévisions, sinon les espoirs.

L'espace sans frontières, on le sait, représente le dépassement du simple marché commun tel qu'on le connaît maintenant, en vue de créer dans l'ensemble de la Communauté les conditions d'un marché intérieur dans lequel les frontières nationales seront abolies. La suppression des droits de douane et la libre-circulation des travailleurs, qui sont déjà acquis, représentent un élément fondamental, mais non suffisant pour atteindre cet objectif. Aujourd'hui encore, il faut s'arrêter aux frontières pour des raisons essentiellement fiscales. Beaucoup de normes techniques pour les produits industriels ne sont pas harmonisées, si bien qu'un produit homologué dans un pays ne fonctionne pas toujours dans le pays voisin ; le transfert de devises est encore soumis à des contrôles dans plusieurs Etats membres ; les marchés publics ont encore un caractère essentiellement national, et ainsi de suite. Ainsi, chez Phi-



lips, on évalue que les bénéfices de la firme seraient deux fois plus importants si la CE constituait un véritable espace unifié, alors que pour le moment la société est obligée de fabriquer des séries différentes de produits selon les pays de destination, les normes n'étant pas uniformes. Le coût de la non-Europe a été évalué par les Chambres de commerce à environ 2 % du produit intérieur brut de la CE, ce qui signifie que tout européen travaille une semaine par an pour payer les entraves !

Le „livre blanc” de la Commission, adopté en 1986, a défini le programme qui doit conduire progressivement à l'Europe sans frontière d'ici 1992.

Voici une vue d'ensemble des progrès réalisés et des retards intervenus, au moment où la nouvelle année commence. Dans le domaine de la **circulation des marchandises et harmonisation technique**, plusieurs normes européennes harmonisées ont été adoptées (tracteurs, appareils électro-domestiques, motocyclettes et engins de chantier). Un formulaire douanier harmonisé, qui remplacera en 1988 plus de 70 formulaires différents actuellement utilisés, a été approuvé. Des

progrès décisifs ont été réalisés vers la libre-circulation des produits pharmaceutiques et des médicaments.

Fiscalité : Certaines normes supplémentaires concernant le fonctionnement de la TVA ont été adoptées, et la Commission a proposé un régime simplifié de TVA pour les petites et moyennes entreprises. Toutefois, les progrès vraiment significatifs ne commenceront pas avant 1988.

La libre circulation des capitaux constitue un des thèmes majeurs et le plus difficile du Livre Blanc. Pour la première fois depuis un quart de siècle d'immobilisme, des mesures significatives de libéralisation ont été approuvées par le Conseil en novembre dernier, première étape vers la création du marché financier unifié.

Dans le secteur des **transports**, un règlement a été adopté qui permettra aux véhicules en régime TIR de ne plus être contrôlés aux frontières. La réglementation sociale pour les conducteurs de camions a été améliorée et un pas décisif a été accompli vers l'harmonisation technique de leurs véhicules. Le Conseil a aussi défini le programme qui doit conduire au marché libre des transports routiers ; comme premier pas, le „contingent communautaire” (autorisations qui donnent la faculté d'effectuer librement des transports dans l'ensemble de la Communauté) sera augmenté de 40 % chaque année.

Pour les transports aériens, le Conseil a défini les grandes lignes d'une libéralisation partielle des tarifs et de l'accès au marché, mais aucun accord n'est encore intervenu.

Quand aux transports maritimes, le Conseil a adopté, après des années de travaux, un premier paquet de règlements.

Dans le domaine de **l'industrie et la technologie**, le Conseil a adopté plusieurs directives importantes concernant la pro-

tection juridique des „puces” électroniques, (microchips), les équipements terminaux de télécommunications (reconnaissance mutuelle des essais) et le choix de la famille Mac/Paquet comme norme pour la diffusion directe de télévision par satellite. En outre, des mesures ont été prévues pour alléger les contraintes administratives des petites et moyennes entreprises et pour faciliter leur accès aux nouvelles technologies.

Peu de progrès, en revanche, pour **l'Europe des citoyens**, mis à part le remplacement des panneaux de douane nationaux par un sigle européen. L'augmentation des franchises fiscales pour les voyageurs qui traversent une frontière intra-communautaire et le „droit de séjour” pour tous les citoyens de la Communauté dans n'importe lequel des Etats membres, indépendamment de toute activité professionnelle, n'ont toujours pas été adoptés. En matière **d'environnement**, une réglementation sévère de l'utilisation de l'amiante a été définie, et les dispositions communes relatives aux huiles usagées (en partie responsables de la pollution des eaux profondes) ont été renforcées. En revanche, les règles communes visant à limiter la pollution des grandes usines et de certains véhicules n'ont pas encore pu être décidées. Enfin, pour les **marchés publics**, un domaine économiquement très important et très délicat (le protectionnisme représente une habitude enracinée dans les administrations nationales) à la veille de Noël, le Conseil a considérablement renforcé les dispositions visant à garantir une concurrence par dessus les frontières dans les marchés de fournitures et il s'est engagé à se prononcer rapidement sur des mesures analogues pour les marchés de travaux.

Un nombre croissant de ces décisions ont été adoptées par vote, en simplifiant donc considérablement les procédures habituelles.

Une conférence européenne sur la culture

La culture est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans notre société alors qu'elle reste largement négligée par les pouvoirs publics. C'est pour sensibiliser ces derniers que la Commission européenne organise une vaste conférence, „L'Europe en mutation : le défi culturel”, qui aura lieu à Florence du 25 au 28 mars prochain. Autour du thème des relations entre culture, économie et technologie, les nombreux orateurs mettront en exergue le rôle de la culture dans „la société de l'information” de demain. Ainsi, il n'est pas tout de se doter des meilleurs réseaux de télécommunications, encore faut-il pouvoir répondre à la demande des utilisateurs. On pense bien sûr à la télévision où la faiblesse de la création européenne est bien connue. Mais, plus largement, le défi culturel se pose aussi pour tous les nouveaux services d'information et les nouveaux modes d'organisation sociale nés de l'informatique. Or, l'Europe n'a pas encore engagé de véritable réflexion en la matière. La Commission européenne espère donc que cette conférence donnera l'impulsion nécessaire pour que la CE se dote enfin d'une vé-



Florence, la Place des Miracles.

ritable stratégie culturelle et prenne des mesures pour améliorer le statut des artistes, encourager la création par le biais de la fiscalité et favoriser le patronage et toutes les formes d'action du secteur privé.

Parmi les orateurs de la conférence, on peut noter la présence de Mme Pintasilgo, candidate aux élections présidentielles portu-

gaises de 1985, M. Bofill, architecte espagnol, M. Maxwell, propriétaire de nombreux journaux et de Sky Channel en Grande-Bretagne, ou encore de M. Jacques Rigaud, directeur à RTL.

Deux intervenants viendront également de Belgique : M. Janne, ancien recteur de l'Université Libre de Bruxelles, et M. Claeys Bouúaert, professeur de

Droit fiscal et international à l'Université de Gand. La conférence sera ouverte par M. Bogianckino, maire de Florence, et M. Ripa di Meana, commissaire européen chargé de la Culture, et elle se terminera par une journée de manifestation, dont la mise en scène d'un „tribunal historique” de la politique culturelle en Europe.

„Erasmus” sur la touche

Malgré une journée entière de discussions sur le programme „ERASMUS” concernant la mobilité des étudiants, les ministres de l'Education n'ont pas réussi le 28 novembre, à trouver un accord. Le projet de la Commission prévoit quatre types d'actions pour une période de trois ans (de 1987 à 89) et avec un budget de 175 MECUs. La première et la plus importante de ces actions concerne l'octroi de 40.000 bourses partielles et de 4.000 bourses complètes pour un montant global de 100 MECUs. 37 MECUs seraient destinés à la mise en œuvre d'un réseau universitaire européen, à savoir un

programme d'accords entre différentes universités européennes pour un échange d'étudiants pendant des périodes d'études intégrées et mutuellement reconnues. 11,5 MECUs devraient permettre la création d'un „Système européen de crédits académiques” tandis que le reste du montant serait consacré aux mesures d'accompagnement, tels les échanges d'enseignants, voyages d'études, colloques, publications d'information, prix, etc.

A en juger par le débat au sein du Conseil, c'est sur l'argent qu'on a trébuché. Et pourtant les chiffres

avancés, surtout pour la première des trois années, ne paraissent pas disproportionnés. Seule une base culturelle et scientifique commune, suffisamment élargie et préparée pourra permettre le développement d'une coopération intensive dans tous les domaines et secteurs de la vie de la Communauté et renforcer le concept d'Union européenne et d'une Europe des citoyens.

Cependant, la France, le Royaume-Uni et la RFA estiment qu'il faut d'abord créer un réseau entre les universités européennes, avant d'octroyer des bourses. Cette position, qui re-

vient à vider le programme de son contenu le plus important, a suscité un très vif mécontentement de la Commission qui a décidé — procédure exceptionnelle — de retirer sa proposition. Toutefois, après l'appel des chefs d'Etat et de gouvernement, réunis au Sommet de Londres du 5 et 6 décembre, à trouver un accord sur le programme Erasmus, la Commission a réintroduit sa proposition initiale et la Présidence belge s'est engagée à aboutir rapidement à un accord. Finalement, le programme pourrait être adopté même avant le Conseil des ministres de l'Education prévu pour le 14 mai.

Halte à la montée du lait

Après un marathon de 90 heures, les Douze sont parvenus à un accord, le 16 décembre, sur les deux dossiers traditionnellement les plus épineux de toute la politique agricole commune : le lait et la viande bovine.

Le compromis adopté pour le lait prévoit, en plus de la baisse de production de 3 % déjà décidée et étalée sur deux ans, deux nouvelles réductions respectivement de 4 % à compter du premier avril 1987 et de 1,5 % à compter de la même date en 1988 : un total donc de 8,5 % auquel il faut ajouter le 1 % dû à une application plus rigide du système de super-prélèvement.

C'est beaucoup mais c'était inévitable pour empêcher de nouveaux excédents. L'intervention pour la poudre de lait sera éga-

lement suspendue en hiver et le Conseil s'est engagé à fixer avant février 1987 les critères selon lesquels la Commission pourra prendre des mesures en cas de recours excessif à l'intervention. Autant dire que les producteurs devraient être découragés, du moins découragés à produire directement pour l'intervention avec les résultats néfastes que l'on connaît.

Pour la viande bovine aussi, la Commission peut espérer que le recours à l'intervention sera reconduit à des limites acceptables. Pour qu'elle agisse, en effet, la moyenne des prix du marché communautaire devra être inférieure à 91 % du prix d'intervention et le prix dans le pays où l'intervention aura lieu devra être inférieur à 87 % du prix d'intervention. Elle se-

ra alors automatique et les prix d'achat seront majorés de 2,5 %. Des primes de compensation ont été également approuvées, surtout en faveur des petits éleveurs. En revanche, la Commission a dû accepter, du moins pour l'année prochaine, que des aides nationales soient versées, mais il devrait s'agir seulement d'une mesure transitoire.

Le Conseil s'est aussi engagé à prendre en considération le plan de la Commission pour l'élimination des stocks de produits laitiers. Ce plan prévoit des exportations, l'utilisation de beurre et de poudre de lait pour l'alimentation animale, des utilisations non alimentaires et des actions spéciales pour les consommateurs de la CE. L'objectif est la réduction des stocks

de beurre à 350.000 tonnes et de poudre de lait à 150.000 tonnes au maximum en deux ans, contre respectivement 1,3 million et 1 million de tonnes actuellement.

L'opération serait financée par les Etats membres qui avanceraient les sommes nécessaires à la Communauté, qui les rembourserait à partir de 1989 avec les économies réalisées grâce à la diminution des produits laitiers.

Ce programme d'assainissement renforcera d'ailleurs la position de la CE en vue des prochaines négociations internationales, notamment avec les Etats-Unis et la Nouvelle Zélande, et permettra par la suite à la Communauté de mettre en œuvre et de financer les autres politiques communautaires.

Fonds Agricole

Quatorze projets agricoles belges ont reçu un soutien financier total de 130.882.862 FB de la section orientation du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles (FEOGA) (2ème tranche 1986).

5.182.862 FB sont destinés à deux projets dans le secteur de la pêche (Oostende-Zeebrugge).

15.657.932 FB sont destinés à quatre projets dans le secteur des céréales : construction de quatre unités de stockage de céréales à Marbaix-La-Tour, Marchovelette, Beez et à Estinnes-au-Mont.

24.798.357 FB sont attribués à deux projets dans le secteur des semences : modernisation d'une unité de production de semences à Jodoigne ; rationalisation d'une unité de transformation du lin à Ardoioie.

41.316.288 FB sont consacrés à un projet de construction d'une usine de transformation de viande à Waarschoot.

4.267.559 FB vont à l'extension d'une entreprise de commercialisation des plantes en pot.

Aides à la Belgique



17.406.608 FB pour deux projets dans le secteur des fruits et légumes : construction d'une entreprise de transformation de légumes à Aalter ; modernisation d'une criée de fruits à Sint-Truiden.

4.251.750 FB sont destinés à un projet de construction d'une unité de stockage de pommes de terre à Oost-Vleteren.

18.001.506 FB sont aussi destinés à un projet de rationalisation d'une station d'emballage des œufs à Herk-de-Stad.

Le FEOGA fournit également une aide financière totale de 11.704.497 FB à dix projets belges dans le domaine de la pêche côtière. Ces projets concernent la modernisation de bateaux à Oostende — Nieuwpoort — Zeebrugge.

Toujours dans le cadre de la 2ème tranche 1986, la Commission octroie un soutien financier de 5.701.301 FB à deux projets belges dans le cadre du programme intégré pour les régions défavorisées. Il s'agit d'une part de la créa-

tion d'un centre de démonstration pour de nouvelles techniques de production et de conservation des prairies permanentes à Saint-Vith ; d'autre part d'un centre d'expérimentation et de guidance d'un troupeau de moutons laitiers, de l'amélioration des aptitudes laitières des races locales et de la transformation et commercialisation du produit sous forme de fromage à Baileux.

Fonds régional

Quant au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), il apporte un concours de 2.424.950 FB pour aider au démarrage du centre d'entreprises „Westhoek” à Ypres.

Outre cette première participation, le FEDER met à la disposition de la Belgique, la France et le Luxembourg une somme de 100.000.000 d'ECU. Cette aide servira à la création d'un parc industriel de 400 ha autour des bassins sidérurgiques contigus de Longwy (France), d'Aubange (Belgique) et de Rodange (Luxembourg). Pour ce projet, la Belgique bénéficie d'un budget de 1.725.000 FB.

17 novembre

Bruxelles — Conseil Eco-Fin : les ministres des Finances des „Douze” font un premier pas vers un marché financier unifié en adoptant une directive qui libéralise certaines transactions.

18 novembre

Bruxelles — Conseil Agriculture : pas de débat sur le lait, mais des progrès sur la viande bovine ont été réalisés par les ministres.

Bruxelles — Conseil Industrie : les „Douze” décident la libéralisation des tôles galvanisées à partir du 1er janvier 1987.

24 novembre

Bruxelles — Conseil Affaires étrangères : les ministres invitent la Commission à intensifier les négociations avec les USA pour essayer de résoudre le différend agricole conséquent à l'élargissement.

Bruxelles — Conseil Environnement : les „Douze” invitent la Commission à veiller sur l'application efficace de la directive „Seveso” en adoptant une résolution sur la pollution du Rhin.

26 novembre

Bruxelles — Conseil Energie : Les ministres décident que les efforts dans la CE pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie doivent se poursuivre.

27 novembre

Bruxelles — Conseil Budget : Accord unanime en deuxième lecture, sur le Budget 1987 qui répond partiellement aux demandes du Parlement européen en créant une ligne budgétaire, sans dotation, pour la diminution des stocks agricoles.

28 novembre

Bruxelles — Conseil Education — Le commissaire Manuel Marin décide de retirer la proposition du programme „Erasmus” suite à l'incapacité des „Douze” à se mettre d'accord.

1 décembre

Bruxelles — Conseil Marché Intérieur : Les ministres ont donné leur accord de principe sur plusieurs projets d'harmonisation technique.

3 décembre

Bruxelles — Conseil pêche : Accord de principe entre les „Douze” sur le

AIDE- MEMOIRE

programme „structures” qui aura une dotation de 800 millions d'Ecus pour cinq ans.

Bruxelles — Le commissaire Clinton Davis présente l'année européenne de l'environnement.

5-6 décembre

Londres — Conseil européen : les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis sous la présidence de Margaret Thatcher, après avoir confirmé le mandat du président Delors, ont adopté une série de conclusions notamment sur la cohésion économique et sociale, l'emploi, le marché intérieur, la drogue et la santé.

8 décembre

Bruxelles — Conseil Eco-Fin : les „Douze” adoptent le NIC IV (Nouvel Instrument Communautaire) pour les petites et moyennes entreprises.

8-16 décembre

Bruxelles — Conseil Agriculture : après une semaine de débats pratiquement ininterrompus, les „Douze” sont arrivés à un accord sur les mesures nécessaires pour diminuer la production de lait et de viande bovine.

9 décembre

Bruxelles — Conseil Recherche : pas d'accord entre les ministres sur le programme-cadre proposé par la Commission.

11 décembre

Strasbourg — Le Parlement européen adopte un budget 1987 en dépassant le taux maximum d'augmentation autorisé par les „Douze”. La CE commencera l'année sous régime des „douzièmes provisoires”.

Bruxelles — Conseil Affaires Sociales : les ministres adoptent une résolution sur un „programme d'action pour l'emploi”.

15 décembre

Bruxelles — Conseil Affaires Etrangères : les ministres des „Douze” autorisent la Commission à négocier un accord de coopération avec la Roumanie. Compte-rendu du commissaire De Clercq suite aux négociations sur le conflit „élargissement”, pendant la rencontre ministérielle CE-USA du week-end.

Bruxelles — Conseil Transports : pas d'accord sur la libéralisation de l'aviation civile. Premiers pas réalisés vers une politique commune des transports maritimes avec l'adoption de 4 réglemens.

18 décembre

Bruxelles — Conseil pêche : les „Douze” adoptent à la majorité les Tacs et Quotas pour 1987.

21 décembre

Bruxelles — Séminaire de la Commission, pour préparer le tour des capitales du président Delors, consacré au financement futur de la CE, à la réforme de la PAC et aux Fonds structurels.

22 décembre

Bruxelles — Conseil Industrie : les „Douze” adoptent la sixième directive sur les chantiers navals pour les 4 prochaines années. Les aides ne pourront pas dépasser 28 %.

1 janvier

Bruxelles — La Belgique assume pour une période de six mois la présidence du Conseil des ministres de la CE.

Washington — Le gouvernement américain annonce les mesures américaines de rétorsion vis-à-vis de certains produits agricoles communautaires, car aucun accord entre la CE et les USA n'a été atteint sur la question du maïs américain exporté en Espagne. Ces mesures entreront en vigueur à la fin du mois de janvier, tandis que les „Douze” devaient décidé, les 26 et 27 janvier, la mise en œuvre de contre-mesures.

9 janvier

Bruxelles — La Commission présente une „lettre rectificative” pour résoudre le différend sur le Budget 1987.

Rome — Première étape du tour des capitales du président Delors.

10-11 janvier

Bruxelles — Les ministres des Finances des „Douze” procèdent à un réalignement des parités monétaires au sein du SME.

Le DM et le Florin néerlandais sont réévalués de 3 % à l'intérieur de l'Ecu, le franc belgo-luxembourgeois de 2 %, tandis que les autres monnaies ne bougent pas.

Un programme ambitieux pour combattre le cancer

Décembre 1986 aura été un mois décisif pour la lutte européenne contre le cancer. Les 5 et 6 décembre, le Conseil européen réuni à Londres a entériné le projet de faire de 1989, l'année européenne d'information sur le cancer. Quelques jours plus tard, Manuel Marin Gonzalez, vice-président de la Commission, dévoilait 75 propositions concrètes concernant aussi bien l'information que la prévention, la recherche ou la formation du personnel médical. Un programme ambitieux qui devra être approuvé par le Conseil avant d'être mis en œuvre et que M. Marin a essentiellement braqué sur l'ennemi le plus répandu et le moins discuté : le tabac, responsable direct d'un tiers des décès par cancer, soit 9000 morts par an en Belgique et 200.000

dans l'ensemble de la Communauté.

La Commission propose que dans les douze Etats membres, la fiscalité sur les tabacs manufacturés soit alignée vers le haut c'est-à-dire vers le niveau actuel du Danemark où le paquet de vingt cigarettes est frappé d'une taxe de plus de 100 FB. Les rentrées fiscales supplémentaires seraient en partie destinées au financement de campagnes de prévention. Cette proposition spectaculaire s'accompagne d'autres suggestions pertinentes comme la suppression du tabac dans les méthodes de calcul de l'index, l'interdiction de la vente de tabac hors-taxes et de cigarettes à trop forte teneur en goudrons, l'harmonisation des étiquetages, des réglementations publicitaires et des normes de me-

sure des composants du tabac, la protection des enfants et l'encouragement à réduire la production de tabac ou au moins à produire des variétés moins nocives.

Autres cibles : l'alimentation et l'alcool, responsables eux aussi d'environ un tiers des cancers. Les propositions émises visent à mieux cerner les rapports entre l'alimentation et le cancer, à élaborer des recommandations alimentaires sur base des données actuellement connues (moins de graisses, plus de fibres, de fruits et légumes), à accélérer les travaux de classification et d'étiquetage des substances cancérigènes. Les recommandations essentielles feraient l'objet d'un Code européen contre le cancer susceptible de favoriser la prévention primaire. En

matière de prévention secondaire, la Commission entend promouvoir le dépistage précoce des cancers du sein et du col de l'utérus qui sont les plus simples à mettre en évidence et qui sont d'autant plus curables qu'ils sont dépistés tôt.

Le programme présenté par M. Marin prévoit également un accroissement de l'aide communautaire à la recherche fondamentale et thérapeutique, une amélioration de la formation du personnel médical par l'octroi de bourses, la réalisation de matériel pédagogique et la mobilité des étudiants. Enfin, un vaste programme d'information (voir notre dossier dans Eur-Info n° 113, déc. 1986) complètera cette panoplie avec un point culminant en 1989, année européenne de lutte contre le cancer. ■

Dans sa récente autobiographie, „Je n'efface rien et je recommence”, Henri Simonet relate entre autres ses souvenirs du temps où il était commissaire européen. En janvier 1973, à l'époque où la Communauté des Six s'élargissait à la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark, l'ancien ministre devint le membre belge de la Commission présidée par François Ortoli. Une Commission que Simonet qualifie de „nettement plus politique que les autres”, ce qui sous sa plume est loin d'être un compliment.

Simonet fut chargé successivement des questions d'harmonisation fiscale et financière et de celles de l'énergie. Il devint ainsi „le témoin privilégié, désolé et largement impuissant” de la crise pétrolière. Lorsque les pays arabes producteurs de pétrole déclarèrent un embargo contre les pays favorables à l'Etat d'Israël, certains Etats membres se retrouvèrent brusquement privés de pétrole. Cela eut été l'occasion pour la Communauté européenne de démontrer concrètement son unité et

Les souvenirs européens de Henri Simonet



Henri Simonet, en 1973.

sa cohésion en répartissant les ressources disponibles. Malheureusement, la France et la Grande-Bretagne s'y opposèrent. „La Communauté existait-elle au profit de tous ses membres ?” se demande H. Simonet.

Ce sont d'ailleurs les Etats-Unis qui prirent l'initiative d'organiser la „conférence internationale de l'énergie” en février 74 pour organiser la solidarité entre les Alliés face aux producteurs de pétrole. Mais la

France persista dans son refus, ce qui provoqua l'exclusion de la Communauté toute entière. Cependant, le commissaire belge a tout de même réussi à associer la Commission européenne aux travaux de l'Agence internationale de l'Energie, bien que Paris ait refusé d'en faire partie. Les épreuves traversées au cours de cette crise pétrolière ne furent pas les seules à motiver la déception et l'étonnement de Simonet devant l'égoïsme des Etats membres. Un égoïsme présent dans tous les domaines et surtout, celui de la fiscalité.

L'homme politique belge analyse sans indulgence la „machine communautaire”. Il décrit la Commission comme „un collège d'hommes d'ailleurs en général plein de talents mais sans véritable responsabilité politique”. Pourtant, il affirme ne l'avoir quittée qu'avec un seul regret, celui de ne pas s'être fait, au mo-

ment de la crise de l'énergie, le porte-parole des „Européens sincères”, pour exprimer leur désapprobation devant „cette résurgence insensée et suicidaire de l'égoïsme sacré des Etats membres”.

En évoquant son activité au Conseil européen en qualité de ministre belge des Affaires étrangères, Simonet affiche par contre une sorte „d'euro-réalisme”. Il considère, en effet, que la Communauté a réussi à s'imposer comme un acquis dans la conscience générale, qu'elle a dépassé le stade critique où elle pouvait encore être remise en question. „Une négociation permanente et sans trop de surprises entre les Etats membres et les institutions communautaires est aujourd'hui le régime de croisière”. Et, aujourd'hui, aucun Etat membre ne peut plus faire fi de la dimension européenne dans sa politique extérieure. Henri Simonet conclut en disant que „les années qui nous séparent du tournant du siècle sont aussi riches de promesses de succès que grosses de problèmes de crises”.

Publications

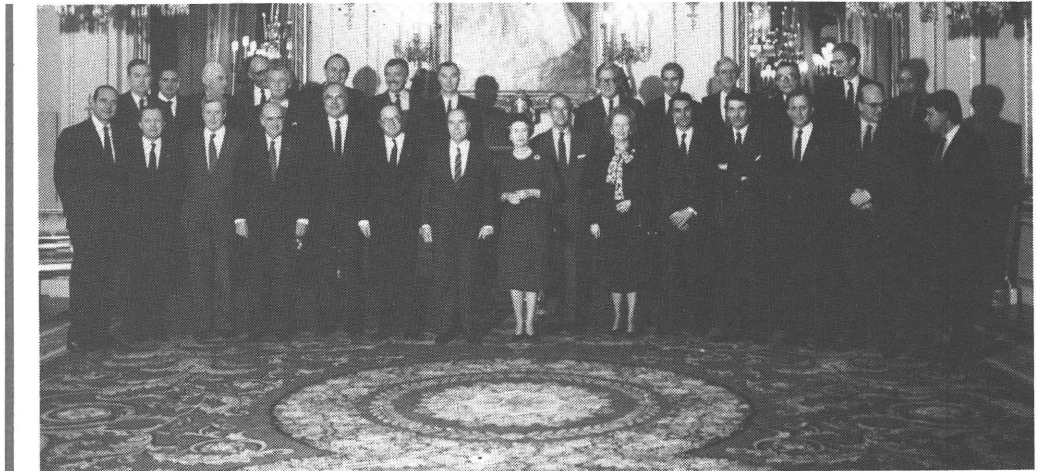
Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

- Euro-Baromètre — Annexes et tableaux détaillés (n° 25, juin 1986).
- l'M — Information Market — Euronet Diane News (Issue 46, December 1986 - February 1987).
- La Communauté européenne et le Pakistan (Europe Information, Relations extérieures, 86/86, septembre 1986).
- Aide communautaire aux médias du Tiers Monde (Europe Information, Développement, DE 53, janvier 1986).
- La Communauté européenne et l'Education : 10 ans de coopération. Document produit par l'Unité Européenne d'EURYDICE, rue Archimède 17/B 17 à 1040 Bruxelles.
- Coopération culturelle (Le Courrier Afrique-Caraïbes-Pacifique — Communauté européenne, n° 100, novembre-décembre 1986).
- Femmes d'Europe — Bimestriel n° 47, 15 juillet/15 octobre 1986.
- Jean Monnet, Robert Schuman, Correspondance 1947-1953, Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de Recherches Européennes, Lausanne 1986.
- Un souffle de renouveau en Europe, Karl Carstens — Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de Recherches Européennes, Lausanne 1986.
- „L'Europe des Villes rêvées” — Nouvelle collection de „guides intimes” sur les villes européennes (Berlin, Florence, Séville, Amsterdam, Copenhague, Londres, etc.), dirigée par les éditions Autrement. En vente en librairie.

EN VENTE

Au **Moniteur belge**, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles; à la **Librairie européenne**, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles; au **CREDOC**, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Organigramme de la Commission des Communautés européennes (octobre 1986, 114 pages), 130 FB (TVA exclue).
- Europe Sociale (3/86, septembre 1986, CCE, Direction Générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Education), Prix par numéro : 300 FB (TVA exclue); Abonnement annuel : 700 FB (TVA exclue).



La photo de famille des chefs d'Etat ou de gouvernement et des ministres des Affaires étrangères des Douze, entourant la Reine d'Angleterre, au Sommet de Londres, le 6 décembre 1986.

Trois prix

La Fondation Gregg décerne, chaque année, un prix.

En octobre 1987, le prix sera attribué aux personnes ou entreprises qui ont particulièrement contribué au développement de l'emploi (100.000 BF.). En 1988, le prix récompensera les personnes qui, dans les entreprises, ont formulé des propositions concrètes pour créer de nouveaux emplois ou améliorer la formation professionnelle (100.000 BF.). Enfin, en 1989, un prix de 300.000 BF. sera décerné à un projet de recherche scientifique.

Renseignements : Gregg, rue du Progrès 52, boîte 1, 1210 Bruxelles.

Biotechnologie

Dans le cadre du programme Fast, la Commission européenne organise, en collaboration avec des instituts irlandais, une conférence consacrée aux biotechnologies, à Dublin du 4 au 6 mars prochain : „Biological diversity : the economy and society”. Cette conférence, ouverte à tous, cherchera à évaluer la pertinence

de l'information sur les nombreuses possibilités qu'offre la biotechnologie, à mesurer son impact sur l'environnement, l'agriculture, la bio-industrie et à formuler des recommandations pour une stratégie européenne. Pour plus d'informations, écrire à Foras Taluntais, 19 Sandylount Av, Dublin 4 ; tél : 688188.

Bourses de recherche

Afin de soutenir la recherche universitaire dans le domaine de l'intégration européenne, la Commission européenne attribuera, en juillet 1987, 20 bourses de recherche d'un montant maximum de 4.500 Ecu (environ 200.000 FB.).

Les candidatures doivent être déposées avant le 31 mars et les dossiers sont disponibles au Bureau de presse et d'information des Communautés, 73 rue Archimède, 1040 Bruxelles.

Lire et écrire

Culture française

Je lis toujours avec intérêt votre mensuel EURINFO mais l'invasion des „SPONSORS” amorcée dans votre numéro 112 de novembre 1986 me suffoque d'autant plus que ces petits audacieux prétendent voler „au secours de la culture”.

Laquelle ? La culture française voire même franglo-européenne ? Peut-être aussi la culture française ?

Dans ce cas, ne serait-il pas préférable d'utiliser la langue propre à cette culture, le français ? Nous aurions alors des commanditaires, des parrains, des mécènes, des bailleurs de fonds, des soutiens, patrons, appuis, etc... etc... lesquels nous permettraient de nous passer de „SPONSORS” et dérivés.

Victor Laloux, ancien député.

Agenda

4.2 : „Institut d'Enseignement Secondaire de l'Etat” (Bruxelles); 5.2 : „Regina Pacisinstituut” (Bruxelles); 18.2 : „Centre Education et Culture — ISALT” (Bruxelles); 19.2 : „Ecole de Nursing Saint-Pie — Saint-Camille” (Bruxelles); 24.2 : Onze-Lieve-Vrouwinstituut (Rhode-Saint-Genèse); 25.2 : Lunch-débat (Maison de l'Europe de Bruxelles); 26.2 : „Koninklijk Atheneum II (Gand); 6-7.3 : „Réalités européennes du Présent”; 26.3 : „Sint-Dimpna-Lyceum”; 28.4 : „Onze-Lieve-Vrouw van Lourdesinstituut” (Zottegem-Grotenberge).